



## Editorial : Composition du gouvernement, inquiétudes et interrogations

En attendant une analyse plus complète des découpages gouvernementaux, la FSU exprime son inquiétude face à la disparition d'un ministère de la Fonction Publique de plein exercice et son rattachement au ministère du Budget et des Comptes Publics. Cela confirme nos craintes de voir l'accentuation d'une politique que la FSU a souvent dénoncée et qui consiste à privilégier pour les questions de la fonction publique une entrée comptable plutôt qu'une entrée par les besoins. Si c'est le cas ce sont les usagers et les personnels qui risquent d'être fortement pénalisés.

Par ailleurs la séparation de l'ensemble "enseignement supérieur et recherche" de l'éducation nationale pose la question des coordinations et de la cohérence des politiques en ce domaine : la FSU, qui est dans ces deux secteurs l'organisation indiscutablement la plus représentative y sera très attentive. Elle sera également attentive à ce que le rattachement de la jeunesse et des sports au ministère de la santé ne conduise pas à minorer la dimension éducative de ce secteur.

Elle s'interroge sur le devenir de la cohérence des politiques du travail et de l'emploi et entend veiller à ce que la séparation en deux ministères n'aboutisse pas à des disparitions ou à des pertes de compétences.

En tout état de cause la FSU demande à rencontrer le Premier Ministre et à être reçue rapidement par tous les ministres en charge des secteurs où elle est représentative afin d'obtenir les précisions qu'elle souhaite et surtout faire valoir les revendications et les propositions des personnels qu'elle représente.

Communiqué FSU du 18 mai 2007

## Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres : sans les acteurs ?

La FSU proteste contre la composition de la commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres. Ses syndicats concernés (SNEP, SNES, SNESUP, SNUIPP, SNUEP, SNASUB, UNATOS) ont fait part, dès l'amorce de la réforme des IUFM (loi Fillon de 2005), de la nécessité d'associer tous les personnels (formateurs, usagers et enseignants de premier et second degré, etc.) et leurs représentants à ce processus qui a des incidences importantes sur l'avenir du système éducatif.

Le gouvernement n'a pas pris cette option. La FSU dénonce que les professions concernées par la formation n'aient quasiment aucune place, et que les syndicats d'enseignants soient exclus de cette commission. Elle dénonce également l'absence même des formateurs d'enseignants.

La FSU avait déjà contesté ces mêmes choix dans l'élaboration des conseils d'écoles intégrées (IUFM). Aucune concertation – ni avec les organisations syndicales, ni avec les instances consultatives (CSE, CNESER) – n'a précédé la publication du décret créant la commission, alors qu'elle doit donner un avis sur « les plans de formation élaborés par les établissements dans le cadre de la politique contractuelle ». Reste à savoir quel rôle réel aura cette commission. La FSU s'interroge également sur l'intervention de l'AERES (Agence d'Évaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) dans le processus d'élaboration de la formation.

La FSU rappelle qu'elle demande un cadrage fort de la formation, avec un cahier des charges plus précis pour les universités : la seule évaluation ne saurait suffire à garantir une qualité et une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la FSU réitère sa demande de création d'une instance nationale de suivi du processus de l'intégration des IUFM dans les universités, constituée de personnalités et de personnels représentant le groupe pour lequel elles siègent.

Communiqué de presse FSU du 10 mai 2007

## Quel dialogue social après les présidentielles ?

Le nouveau Président de la République a entrepris de recevoir les organisations syndicales. La FSU s'étonne de ce que les rencontres annoncées semblent limitées aux seules organisations bénéficiant de la présomption de représentativité établie en 1966.

Un véritable dialogue social implique que soient associées l'ensemble des organisations syndicales aujourd'hui représentatives de fait et que très rapidement soient levés tous les obstacles à la prise en compte d'une représentativité fondée sur le vote libre des salariés. C'est d'ailleurs ce qu'a reconnu Nicolas SARKOZY au cours de la campagne en affirmant qu'il faudrait faire évoluer les règles de représentativité.

La FSU pour sa part entend jouer tout son rôle d'organisation syndicale représentative d'une partie des salariés français et faire entendre notamment les revendications et les propositions des personnels des fonctions publiques sur toutes les questions qui les concernent.

Communiqué FSU du 14 mai 2007

## **SNICS : La profession infirmière s'organise pour sa reconnaissance**

En total désaccord avec la position des ministères de la santé et de l'enseignement supérieur concernant le refus d'intégrer le diplôme d'Etat d'infirmier dans le cursus LMD au prétexte que la finalité du diplôme d'infirmier est professionnelle, 33 organisations infirmières (syndicats et associations, professionnels et étudiants réunis) se rencontrent régulièrement depuis 2 mois (ACIA, AEEIBO, AFDS, AFIDTN, ANPDE, ASCISM, AFET, ANFIIDE, APPI, ASSIA, CEEPAME, CEEIADE, CEFIEC, CFDT Santé-sociaux, CFTC, CMME, CNI, FAGE, FNESI, FNI, FO, GERACFAS, GIPSI, SNICS/FSU, ONSIL, SNIES-UNSA, SNIIL, SIIHFF, SNPI-CFE-CGC, UNAIBODE, UNASSIF, UFMICT-CGT).

Une partie de ces organisations dont le SNICS, rejointes petit à petit par d'autres, se rencontrent chaque semaine et réfléchissent à une stratégie commune et à des propositions pour le nouveau gouvernement sur ce dossier.

8 de ces organisations (CDS, CNI, convergence infirmière, SNICS/FSU, SNIIL, SNIES-UNSA, SUD santé-sociaux,

UNAIBODE) ont déjà manifesté leur mécontentement par des actions locales et nationales et appellent à nouveau à une action le 24 mai prochain à Paris et dans certaines régions (Aux 8 orga citées ci-dessus s'ajoute l'UFMICT-CGT qui n'appelle pas nationalement mais laisse la liberté à ses sections locales de se joindre à des manifestations régionales). L'objectif recherché est d'une part d'entraîner ceux qui n'appellent pas encore à la mobilisation à changer d'avis et à rejoindre la mobilisation, d'autre part d'organiser une nouvelle manifestation mi-juin quand le gouvernement sera définitivement installé.

Par ailleurs, suite à la publication des décrets d'application de la loi créant un ordre infirmier, le SNICS s'est adressé aux organisations syndicales connues pour leur hostilité à la mise en place d'une telle structure. Une première rencontre a eu lieu avec SUD Santé / Sociaux et l'UFMICT/CGT. Une deuxième rencontre doit avoir lieu d'ici la fin mai pour arrêter la meilleure forme de résistance possible pour les infirmiers salariés.

## **Le ministère des affaires étrangères externalise ses services de visas auprès d'une société indienne, filiale d'un voyageur international**

Le ministère des affaires étrangères, démuné des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches régaliennes, a décidé de déléguer à une société indienne, "VFS", filiale du voyageur international "KUONI", la réception du public de demandeurs de visas, la collecte des dossiers et la saisie informatique des informations (y compris biométriques récemment introduites dans les visas). Ces données devront par la suite transiter jusqu'aux ambassades et consulats par des connections internet dites sécurisées sans réel moyen de contrôle sur le respect de la confidentialité. Cette procédure est déjà en œuvre en Inde, elle le sera bientôt en Russie et en Turquie, où les services de visas des ambassades sont engorgés par manque de moyens en personnels et en locaux.

La FSU dénonce cette privatisation des services des visas. Elle est la manifestation d'une scandaleuse remise en cause des préroga-

tives et missions régaliennes confiées au ministère des affaires étrangères mais également de la protection des personnes. La FSU considère qu'il appartient aux agents fonctionnaires de l'Etat d'assurer intégralement le fonctionnement des services de visa : réception du public, traitement et saisie des données informatiques et délivrance des titres.

La FSU s'étonne qu'une telle mission visant à assurer la sécurité du territoire national, et concernant des informations personnelles sensibles, soit ainsi traitée à l'économie. Cette situation est exemplaire des conséquences d'une politique purement comptable de réduction des effectifs au détriment des missions de service public.

Contact Yvan Sergeff FSU-MAE 06 79 55 35 97

Communiqué FSU-MAE du 10 mai 2007

## **Quand l'Etat s'approprie l'identité nationale, la xénophobie est là**

Que peut bien venir faire l'« identité nationale » ans les grands domaines d'action et de gestion de l'Etat ? L'appellation des ministères dessine, qu'en effet, les principaux champs de compétences et de pouvoir du gouvernement de cet Etat. « développement durable », « travail et relations sociales », « Economie et Emploi », « défense » etc. y trouvent naturellement leur place. Et pourquoi pas l'« Immigration », dans le contexte utilitariste explicitement assumé par la réforme de 2006 de la réglementation relative aux étrangers, selon laquelle le migrant est plus que jamais assimilé à une ressource parmi d'autres ? Au nom de l'égalité des êtres humains et de l'universalité des droits essentiels dont ils doivent tous bénéficier, l'UCIJ a condamné cette réforme et rejette les notions d'« immigration choisie » et d'« immigration subies ». Avec la création d'un ministère de l'« immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale », M. Sarkozy avance davantage sur le chemin de la division de l'espèce humaine. En investissant l'Etat du pouvoir de définir l'identité nationale et de veiller à son intégrité, il le détourne de sa mission républicaine qui lui impose de garantir les droits de tous les résidents, quelle que soit leur nationalité. Sauf au cours des périodes les plus détestables de l'histoire de France, l'Etat ne s'est jamais senti res-

pensible des seuls Français; il n'a jamais officiellement laissé entendre que les étrangers pouvaient polluer l'identité nationale. L'Etat ne saurait être assimilé à la nation. Il doit la transcender. Fidèle à cette orientation nationaliste, le nouveau premier ministre, François Fillon, a affirmé, lors de la passation de pouvoir à Matignon le 17 mai 2007, que « la plus grande force de la France, ce sont les Français eux-mêmes », oubliant ainsi les résidents étrangers. L'omission est particulièrement paradoxale dans une période où le seul étranger recevable est celui qui sert l'économie. L'UCIJ constate une fois de plus que la fermeture des frontières aux étrangers qui ont besoin de la France pour des raisons familiales, de sécurité ou de bien-être conduit inexorablement à justifier la violation des droits fondamentaux - droit de vivre en famille, asile etc. - par la légitimation de vieilles et dangereuses valeurs xénophobes.

L'UCIJ condamne solennellement cette dérive. Elle invite la société civile à prendre garde aux risques majeurs qu'elle fait courir au principe d'égalité des êtres humains.

Communiqué Unis contre l'Immigration Jetable du 18 mai 2007

## Retraite : le droit à l'information

Le droit à l'information a été un des thèmes de l'argumentation gouvernementale lors de la réforme des retraites. Les dispositions prévues par la loi du 21 août 2003 sont toutefois limitées à l'envoi périodique aux assurés d'un relevé de situation individuelle (RSI) puis à partir d'un certain âge d'une « estimation indicative globale » (article 10). Ces mesures positives sont loin de résoudre tous les problèmes et la complexité même de la loi contraire la bonne information des assurés.

Notons la décision du ministère de l'éducation nationale d'abandonner en 2006 le service des DEDP en retard aux fonctionnaires nés en 1947, 1946 voir antérieurement. Les droits à pension des personnes concernées seront étudiés à l'occasion de la demande de liquidation. Les services des pensions sont saturés, il faut donc libérer du temps pour respecter les délais d'expédition des RSI et EIG dès 2007, quitte à ce que cela se fasse au détriment des personnes concernées et en contradiction avec le discours politique. Aucune réponse de fond n'a été apportée par le ministre au courrier de protestation de la FSU du 12 juillet 2006. Les fonctionnaires qui n'ont pas eu le DEDP sont injustement pénalisés.

**La mise en œuvre de ce droit est organisée par le décret 2006-708 du 19 juin 2006.**

A terme, les assurés recevront à 40, 45 et 50 ans le relevé de situation individuelle. A 55 ans, c'est l'estimation individuelle globale qui devra leur parvenir. Ces documents doivent recenser les droits acquis dans l'ensemble des régimes de retraite publics obligatoires auxquels ils sont affiliés.

La mise en oeuvre sera progressive. Voici les dispositions prévues à l'article 3 du décret.

Relevé de situation individuelle			Estimation indicative globale		
Dans un délai d'un an à compter du	Pour les assurés âgés de	au cours de l'année	Dans un délai d'un an à compter du	Pour les assurés âgés de	au cours de l'année
1 <sup>er</sup> juillet 2007	50 ans	2007	1 <sup>er</sup> juillet 2007	58 ans	2007
1 <sup>er</sup> juillet 2008	45 ou 50 ans	2008	1 <sup>er</sup> juillet 2008	57 ou 58 ans	2008
1 <sup>er</sup> juillet 2009	40 ou 45 ou 50 ans	2009	1 <sup>er</sup> juillet 2009	56 ou 57 ans	2009
			1 <sup>er</sup> juillet 2010	55 ou 56 ans	2010

Toutefois, jusqu'au 30 juin 2011,

- les données relatives aux périodes antérieures à 2005 peuvent ne pas être détaillées dans ces documents ;
  - l'estimation indicative globale n'est pas adressée à un des bénéficiaires ayant atteint ou

atteignant l'âge d'ouverture des droits à pension ou ayant demandé à titre définitif ou provisoire sa pension dans l'un des régimes dont il relève.

L'on en déduit que le rythme de croisière sera atteint en 2012, et qu'une entrée par l'année de naissance des assurés conduit à la projection suivante :

année naissance	année expédition	nature
1949	2007	EIG
1950	2008	EIG
1951	2008	EIG
1952	2009	EIG
1953	2009	EIG
1954	2010	EIG
1955	2010	EIG
1956	2011	EIG
1957	2007	RSI
1958	2008	RSI
1959	2009	RSI
1960	2010	RSI
1961	2011	RSI
1962	2012	RSI
1963	2008	RSI
1964	2009	RSI

Pour les ministères, cette obligation légale conduit à un bouleversement de la pratique qui consistait jusque-là à renseigner le dossier retraite des agents peu de temps avant la liquidation. Cette pratique exposait certains agents à un risque redoutable, celui de ne plus pouvoir justifier de certaines situations parfois plus de 30 ans après. Selon le rapport d'audit sur le paiement des pensions de l'Etat, c'est le MEN qui est le mieux préparé de par son système d'information des ressources humaines (SIRH) à opérer ce passage.

C'est aussi l'obligation pour les différents régimes de retraite d'échanger des données sur leurs affiliés. Un GIP public a été créé à cette fin. Il n'a pas pour finalité de régler la coordination entre régimes pour le calcul de la durée d'assurance tous régimes, qui pose des problèmes sérieux, en particulier pour les mères qui veulent valoir la majoration de la durée d'assurance pour enfants, non mentionnée sur le relevé de carrière de la CNAV.

Anne Féray  
26 avril 07

# La blouse grise, la règle et le bonnet d'âne : le retour ?

## Tribune libre parue dans Libération

« Redoubler le cours préparatoire, rétablir l'examen de passage en 6<sup>ème</sup>, concevoir de nouveaux programmes » : ces trois mesures proposées aux candidats à l'élection présidentielle prêteraient à sourire si elles ne figuraient pas, à quelques jours d'une échéance majeure, dans le catalogue d'un singulier attelage qui va d'un ancien ministre auteur des programmes de 1985 à un ex-conseiller ministériel de Gilles de Robien.

La thèse est simple, mille fois ressassée: baisse du niveau à l'Université, bac sans valeur, collège en perdition et une nouveauté: c'est d'abord la faute à l'école primaire. « L'école est malade. Les performances s'effondrent. L'enseignement explicite, structuré et progressif est interdit. » En trois points le procès est dressé. Il fait peur. Déboussolés par la gravité des problèmes qui se posent à l'école, les signataires nous proposent un repli vieillot vers le XIX<sup>ème</sup> siècle. Ils mythifient leur enfance, passant sous silence les échecs de cette époque où jamais plus d'un jeune sur deux n'a obtenu son certificat d'études primaires.

En fait, les progrès accomplis par l'école ces trente dernières années sont significatifs. Plusieurs chiffres contredisent le constat dramatique formulé par les signataires de l'appel. En lecture, par exemple, les jeunes n'éprouvent pas plus de difficultés que leurs aînés. Au contraire : l'INSEE a dénombré 4% d'illettrés chez les 18-24 ans mais 14% chez les 40-54 ans et 19% chez les 55-65 ans. En lecture, 4 élèves de 6<sup>ème</sup> sur 5 sont capables d'exploiter les informations d'un texte et d'en dégager un sens. En revanche 15 % sont en difficulté, voire en très grande difficulté pour 3% d'entre eux. Les niveaux de qualification scolaire se sont considérablement élevés : le nombre d'étudiants a été multiplié par 5, on est passé de 15 % de bacheliers à près de 70 %. Pour autant, depuis une dizaine d'années le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progresse plus. Il ne sert donc à rien de noircir à dessein la situation de l'école comme le font ses détracteurs. Il ne sert à rien de vouloir rétablir les recettes d'une école inégalitaire qui ne comptait dans une génération que 15 à 20% d'élèves qui poursuivaient des études longues.

La société d'alors acceptait que quelques uns poursuivent des études et que beaucoup les interrompent et entrent dans la vie active. Aujourd'hui la société ne l'accepte plus : elle a plus besoin de techniciens que d'OS. Il devient donc intolérable, pour les parents comme pour les enseignants, mais également pour la société toute entière, que 15% à 20% des élèves soient en difficulté à la fin de l'école primaire et que 20% d'une classe d'âge sortent du collège sans diplôme ni qualification. Mais revenir comme le proposent certains à l'exclusion, au redoublement systématique ou à l'apprentissage précoce serait dangereux et inefficace. Dangereux car notre société a besoin de davantage de jeunes mieux formés et plus qualifiés. Inefficace car les comparaisons internationales comme PISA nous apprennent que ce sont les pays qui recourent le moins aux re-

doublements et aux filières précoces qui obtiennent les meilleurs résultats. Il s'agit d'un élitisme qui cache son nom.

Le défi à relever aujourd'hui, au cœur de l'engagement professionnel des enseignants est celui de la réduction des inégalités scolaires. Nous savons que les élèves qui résistent aux savoirs sont, le plus généralement, ceux qui vivent les plus grandes difficultés sociales ou sont privés d'accès à la culture. Sans dédouaner le système éducatif de ses responsabilités propres, des politiques en matière d'accès à l'emploi, au logement, aux loisirs et à la culture doivent être mises en place.

A l'école, il faut de façon urgente agir de façon simultanée et sur plusieurs niveaux : réduire les effectifs par classe mais aussi accompagner les équipes enseignantes tout en leur donnant les moyens de se stabiliser. Il faut donc aujourd'hui s'engager dans un vaste chantier et définir les évolutions et la transformation de l'école qui sont nécessaires.

Dans tous les métiers de l'enseignement se pose la question du travail et de l'élaboration collective. Il convient de multiplier les situations qui permettent aux équipes enseignantes d'être créatives professionnellement, de pouvoir croiser des regards multiples sur les élèves, de mesurer les effets des pratiques professionnelles. Nous devons être plus intelligents collectivement car nous savons qu'apprendre est un acte complexe. Pour cela, il faut sortir de l'exercice solitaire du métier, pouvoir travailler avec plus de maîtres que de classes pour diversifier les situations d'apprentissage et permettre à chaque élève d'explorer la voie des connaissances. La formation continue des enseignants constitue un levier essentiel de ces transformations. En s'appuyant sur les travaux de la recherche et sur une meilleure connaissance de l'expérience professionnelle elle peut permettre d'évaluer, de coordonner, de diffuser des connaissances et de faire évoluer en permanence les pratiques enseignantes.

Enfin nous ne pouvons pas considérer en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle que les élèves puissent entrer dans un seul et unique moule. Conduire une politique éducative avec cette idée constituerait un recul considérable. Il faut au contraire adapter nos pratiques pédagogiques à la singularité de chacun d'entre eux tout en maintenant des exigences communes à tous. Ce n'est pas parce que notre métier est difficile qu'il faut renoncer et s'arc-bouter sur les problèmes de l'enseignant. Le service public d'éducation est tourné vers l'élève, il doit devenir plus exigeant pour le faire réussir. C'est là l'avenir de nos sociétés. Tout le contraire du retour au maître en blouse grise, avec sa règle et son bonnet d'âne.

Gilles Moindrot  
Porte-parole du SNUipp

Retrouvez les infos  
sur le site web de la fsu:  
<http://fsu.fr>

imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455—Dépôt Légal: Mai 2007—Prix: 0.4€  
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri  
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info  
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - E-Mail : fsu.nationale@fsu.fr